



Délivrance des titres d'identité

publié le 11/03/2018

Descriptif :

Afin de permettre aux élèves de se présenter aux épreuves du DNB, mais aussi participer à des voyages et sorties scolaires, il est impératif qu'ils puissent se munir d'un titre d'identité, il faut donc se rapprocher dès maintenant d'une mairie équipée d'un dispositif de recueil pour y réaliser une demande de titre car il est constaté un allongement des délais pour obtenir un rendez-vous en mairie et pour le traitement des dossiers.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.